

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU 15 OCTOBRE 2007

Saint-Chinian

L'an deux mille sept, le quinze octobre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles se sont réunis à la salle du Cloître à Saint-Chinian sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES.

Présents : J.ARCAS (Conseil Général), M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), F.BARSSE (Bédarieux), J.L.BARTHES (CdC Monts Orb), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), D.CALMETTE (CdC Orb-Jaur), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), J.L.FALIP (Conseil Général), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène-Orb-Gravezon), B.GRASSET (CdC Saint-Chinian), C.GUZOVITCH (CdC Lirou-Canal), J.HUC (CdC Coteaux-Châteaux), A.MARTINEZ (Conseil Général), M.OLMOS (CdC Minervois), J.P.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), G.SENEGAS (CdC Saint-Chinian).

Excusés : G.BARO (CdC Orb-Taurou), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), J.LIBRETTI (CdC Coteaux-Châteaux), R.M.LOSMA (Commune Bédarieux), G.MARCOUIRE (Conseil Général), P.MEGE (CdC Combes-Taussac), K.MESQUIDA (Conseil Général), R.PAILLES (Conseil Général), R.TASSIS (Commune Poujol/Orb), F.TARBOURIECH (CdC Monts Orb), R.TROPEANO (Conseil Général).

Assistaient également à la réunion : F. BASCOUL (Conseil Développement), P.PEYRARD (Trésorier Saint-Pons de Thomières), J.BASSEDE (Pays HLV), M.ISIDRO (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), O.BARTHELEMY (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), S.HERPSON (Pays HLV), G.LECORPS (Pays HLV), D.NAUDIN (Pays HLV), L.TKACZUK (Pays HLV), M.PIMENTA (Pays HLV).

* * *

Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte, accueille les participants ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte. Préalablement à l'examen des rapports proposés au Comité Syndical, le Président informe l'assemblée du dépôt d'une motion relative à la décision de la commune de Saint-Julien d'Olargues de rejoindre la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc Héraultais. Aucune opposition n'étant formulée, cette motion est inscrite à l'ordre du jour, au titre des questions diverses.

Il est procédé à la validation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 mai 2007, qui est adopté à l'unanimité (Rapport 2007-10-01).

1 - Informations au Comité Syndical : décisions du Président

Rapport 2007-10-02 : Le Président porte à la connaissance du Comité Syndical les informations relatives aux décisions prises dans le cadre de la délégation que lui a donné le Comité Syndical en date du 19 septembre 2005 et qui portent, notamment, sur la conduite du festival "Musique au cœur du vignoble", sur des commandes de fournitures, ainsi qu'un avenant aux travaux d'aménagement du siège.

Le Comité Syndical prend acte des décisions du Président à l'unanimité.

2 - Rapports à l'ordre du jour du Comité Syndical

Rapport 2007-10-03 : Reconduction de la convention d'une ligne de trésorerie : Le rapport est adopté à l'unanimité, étant précisé que ce type de convention est annuel, nécessitant une prise de délibération à chaque exercice.

Rapport 2007-10-04 : Décision Modificative n° 1 : Un amendement vient modifier le rapport transmis initialement et qui porte sur des virements de crédits motivés :

- en fonctionnement, par une augmentation des intérêts versés au titre de l'emprunt sur les travaux du Siège, deux trimestres d'intérêts ayant été imputés au lieu d'un seul, prévu initialement,
- en investissement, par un accroissement du montant d'un poste de travaux d'aménagement du Siège (travaux informatiques) et par le service de la dette au titre des travaux du Siège

Le rapport et l'amendement sont adoptés à l'unanimité.

Rapport 2007-10-05 : Modification du tableau des effectifs : L'assemblée adopte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs, en raison de l'embauche de la Chargée de Mission Economie, titulaire d'un contrat de droit privé.

Rapport 2007-10-06 : Action culturelle : Le rapport est adopté à l'unanimité, concernant :

- la modification d'affection et de programmation 2007, l'action "Contes d'automne" étant abandonnée au profit de l'extension de l'action "Chorale et Harmonie de Pays",
- la programmation 2008, avec seize soirées prévues, l'intégration de "Chorale et Harmonie" dans "Musiques au cœur du vignoble", une tarification variant entre 8 et 12 €, et une participation financière des communautés de communes maintenue à 0,3 €/habitant.

Rapport 2007-10-07 : Tarification des éditions touristiques et patrimoniales : l'assemblée vote à l'unanimité les tarifs du guide patrimonial et de l'inventaire patrimonial sur la commune de Cessenon/Orb, aux montants équivalents à ceux votés précédemment pour la commune de Saint-Chinian, soit, pour le guide patrimonial : 3 € aux particuliers et 2 € aux professionnels, et pour le document d'inventaire : 15 € aux particuliers et 10 € aux professionnels.

La question de la publication sur les quatre autres communes où a été réalisé le travail d'inventaire (Capestang, Laurens, Murviel, Thézan) est évoquée : depuis le transfert de la mission d'inventaire de l'Etat à la Région, cette dernière ne souhaite plus mettre à disposition un chargé de mission, nécessaire à la rédaction des documents patrimoniaux, alors même que le Département serait prêt à assurer le cofinancement de cette édition.

Rapport 2007-10-08 : Programme européen Leader + - opérations en maîtrise d'ouvrage Pays : l'assemblée syndicale vote à l'unanimité le principe et le plan de financement des opérations suivantes, étant précisé que les directives de clôture du programme Leader édictées par le CNASEA, autorité de gestion, imposent de terminer la programmation du volet territorial avant fin 2007.

Animation du GAL

Coût total 85.196 €

Conseil Général 5.000 €
 Leader + 31.277 €
 Autofinancement 48.919 €

Hivernales du Rire et du Vin

Coût total 62.500 €

Conseil Général 40.000 €
 Leader + 10.000 €
 Autofinancement 12.500 €

Musiques au cœur du vignoble

Coût total 113.062 €

Conseil Général 64.000 €
 Leader + 26.451 €
 Autofinancement 22.611 €

Couleurs vigneronnes

Coût total 18.750 €

Conseil Général 12.000 €
 Leader + 3.000 €
 Autofinancement 3.750 €

Qualification touristique

Coût total 29.379 €

Leader + 19.622 €
 Autofinancement 9.757 €

Rencontres vigneronnes

Coût total 7.300 €

Conseil Général 2.043 €
 Leader + 3.650 €
 Autofinancement 1.607 €

Action patrimoniale

Coût total 30.300 €

Conseil Général 3.000 €
 Leader + 21.000 €
 Autofinancement 6.000 €

cette opération patrimoniale fait l'objet d'un amendement car elle annule et remplace une opération votée lors du dernier Comité Syndical sur le même objet, le plan de financement ayant été modifié ;

Coopération transnationale Héritages du Vin

Coût total 12.478 €

Conseil Général 1.730 €
 Leader + 4.952 €
 Autofinancement 5.796 €

Coopération transnationale Couleurs de fleurs

Coût total 50.184 €

Conseil Général 12.396 €
 Leader + 26.592 €
 Autofinancement 11.196 €

par ailleurs, deux autres amendements sont adoptés par l'assemblée, portant sur :

- l'accord de principe de soumissionner, aux côtés de la Chambre de Métiers du Vaucluse, à un appel d'offres européen Life sur le thème de la pierre sèche,
- l'accord au dépôt d'un dossier supplémentaire auprès du programme Leader destiné à s'assurer le concours d'une expertise technique dans la rédaction du guide touristique "Destination Vignobles", pour un coût total estimé à 13.000 € et une demande de subvention Leader à hauteur de 10.000 €

Rapport 2007-05-09 : Eléments introductifs au débat d'orientations budgétaires 2008 : le Comité Syndical se prononce favorablement sur les principes d'élaboration du budget 2008, à savoir :

en dépenses de fonctionnement :

- le fonctionnement de la structure, à hauteur de 1.236.000 €, représentant les charges de personnel (957.000 €) et les services extérieurs et autres charges, pour 279.000 €,
- le financement d'actions structurantes dans les domaines de l'habitat, des services, du tourisme, de l'économie, de la culture, de l'environnement et du patrimoine, pour un coût prévisionnel de l'ordre de 500.000 €, au titre des actions nouvelles et des actions engagées en 2007.

en recettes de fonctionnement :

- une cotisation des communautés de communes maintenue à 3,5 €/habitant au titre statutaire, à laquelle s'ajoute une contribution de 1,5 €/habitant au titre de l'OPAH "Habiter au Pays",
- une contribution statutaire du Conseil Général maintenue à 510.000 €,
- un concours de la Région au titre de l'ingénierie, à hauteur de 50.000 €,
- des concours au titre des actions nouvelles, pour un total de 636.000 €, de l'Europe (25%), de l'Etat (3%), de l'ANAH (12%), de la Région (15%) et du Département (45%),
- ~~des concours au titre des actions démarrées en 2007 et qui seront perçus en 2008, pour 251.000 €,~~
- ~~des recettes diverses pour un montant de l'ordre de 10.000 €,~~

le projet de budget de fonctionnement est équilibré à 1.737.000 €

En investissement :

en dépenses : renouvellement de matériel informatique (7.000 €) et équipement de l'Espace Info Energies (15.000 €),
en recettes : virement de la section de fonctionnement, pour 7.000 € et subvention de l' ADEME, pour 15.000 €.

Rapport 2007-10-10 : Porter à connaissance des missions : le Comité Syndical prend acte de la présentation de l'action des différentes missions et commissions, déclinées sous forme d'enjeux, de mesures et d'actions à mettre en œuvre dès 2008. Le diaporama est annexé au présent compte rendu.

Rapport 2007-10-11 : Projet "Pays 2013" : le Comité Syndical prend acte du calendrier des prochaines échéances en matière de programmation pluri-annuelle, se prononce favorablement sur les orientations du projet "Pays 2013" telles qu'elles ont été détaillées dans le rapport de porter à connaissance, valide les dossiers déposés par le Pays au titre du CPER Etat/Région, Volet Territorial, qui portent sur l'élaboration d'un projet territorial de santé et le développement numérique du territoire, se prononce favorablement sur les orientations de la candidature du Pays à Leader : mettre l'accent sur le développement économique, avec intégration de la composante "Tourisme".

Rapport 2007-10-12 : Projet Territorial de Santé : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition de mettre en œuvre un projet territorial de santé, projet déposé au titre du Volet Territorial du CEPR (cf. supra) et de s'associer, pour ce faire, les compétences d'un partenaire spécialisé, soit un cabinet extérieur, soit un stagiaire de niveau Master 2.

Un amendement est proposé dans le cadre de ce rapport, compte tenu de l'opportunité de solliciter des crédits DRASS avant la fin de l'année sur le thème des PAEJ (Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes) : six à huit PAEJ pourraient être mis en place sur le Pays, en fonction de la demande, la maîtrise d'ouvrage pouvant être assurée par le milieu associatif.

Rapport 2007-10-13 : Appel à projets "Gestion de la ressource en eau" : Le Comité Syndical approuve le principe et les modalités de la candidature du Pays à l'appel à projet régional "Gestion de la ressource en eau" en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, qui assumera le rôle de chef de file.

Rapport 2007-10-14 : Espace Info Energie : le Comité Syndical approuve le principe d'une demande de subvention auprès de l'ADEME, de la Région et du Département, afin de mettre en place, au sein du Pays, un Espace Info Energies. Une valorisation des ressources internes du Pays sera faite avant le recrutement éventuel d'un chargé de mission.

3 – Questions diverses

Une motion est déposée, relativement à la délibération prise par la commune de Saint Julien d'Olargues, adhérente au Pays hors intercommunalité, qui a décidé d'adhérer à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc Héraultais.

Considérant que la Communauté de Communes du Haut Languedoc Héraultais a refusé d'adhérer au Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'adhésion de la commune de Saint Julien d'Olargues à cette communauté de communes l'amènera, de fait, à devoir quitter le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Compte tenu des dynamiques mises en place depuis la création du Pays, dans le cadre de ses missions de développement territorial (OPAH, tourisme, services à la population, économie,...) il n'est pas opportun qu'une commune puisse quitter l'espace de projet Pays.

Le Comité Syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles émet donc un avis défavorable à l'adhésion de la commune de Saint-Julien d'Olargues à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc Héraultais.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Aucune question diverse ne se posant et l'ordre du jour étant épuisé, Francis Boutes clôture la séance à 20h00.

* * *

Le Président
Francis BOUTES

